

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Végéterie de la CCO sur la commune principale de l'AIOT ZI des Lilas 38220 LIVET ET GAVET.

La référence de votre dossier est A-3-9VX544IA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/06/2023 à 14h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **24380074500164**

Raison sociale **Communauté de commune de l'Oisans**

Forme juridique **EPCI**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 bis rue Humbert

38520 LE BOURG D OISANS

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Directrice pôle technique et déchets**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Végèterie de la CCO**

Description des activités :

La Communauté de Communes de l'Oisans assure la compétence déchets sur son territoire, et souhaite mettre en place une plate-forme de compostage pour le traitement des déchets verts et biodéchets végétaux qu'elle collecte. Elle possède déjà un quai de transfert de déchets ménagers et recyclables situé à proximité, où sera opérée la pesée des déchets entrants sur la plate-forme de compostage, avec un registre de suivi dédié à la plate-forme de compostage. La plate-forme de compostage possèdera une barrière et un local d'accueil pour le contrôle des entrées, la tenue des registres entrants-sortants et le contrôle du process de compostage. Elle permettra l'emploi de 2 personnes à temps plein. Le process de compostage sera réalisé via 5 étapes : 1. Réception-contrôle / broyage des déchets verts, 2. Fermentation active en aération pilotée (2 casiers de fermentation) ; 3. Maturation ; 4. Criblage ; 5. Stockage du compost fini et des refus de criblage pouvant être réintégrés au process. Les casiers de déchets seront séparés par des murs de type mégablocs. Le compost produit sera conforme à la norme NFU 44-051, et sera valorisé localement en agriculture, du compost sera mis à disposition des usagers de la déchèterie située à proximité.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZI des Lilas

38220 LIVET ET GAVET

X : 45

Y : 6000000

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2780	2780-2-c	Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 4.11 t/j	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **270**

Autres :

Le site ne sera pas alimenté en eau potable du fait de la proximité du site du quai de transfert. La citerne d'eau d'extinction incendie de 120 m3 à l'est du site, ainsi qu'un réservoir complémentaire d'eau d'extinction incendie de 150 m3 à l'ouest du site qui sert également pour le quai de transfert, sont alimentés par le réseau AEP de la commune de Livet-et-Gavet.

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Le stockage des déchets entrants avant compostage (biodéchets végétaux non carnés, déchets verts) et le process de compostage (andains, box) sont susceptibles de dégager des odeurs.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Aucun dispositif n'est prévu. Le casier de stockage des biodéchets pourra être équipé d'une rampe d'aspersion de produit masquant d'odeurs, un dispositif complémentaire d'aspiration d'air sous le box relié à un biofiltre pourra être installé en complément au besoin. La maîtrise des nuisances olfactives passe par la prévention (stockage des biodéchets très limitée dans le box, lit de déchets verts broyés disposé au fond, prise en charge rapide pour mélange avec les déchets verts broyés et la mise en fermentation ventilée) Des bâches seront également mises en place sur

les andains en fermentation active pour limiter encore davantage les odeurs et les suintements de jus pouvant être odorants.

Autres sources :

Les voies de circulation et aires de dépôt du site sont imperméabilisées par le biais d'un revêtement en enrobé, adapté pour la circulation des poids lourds, afin de limiter les envois de poussières.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité du site produit très peu de déchets. Il s'agit principalement de déchets ménagers et assimilés (déchets non dangereux) produits par le personnel présent sur site. Les quantités générées sont faibles. Ils seront traités sur le quai de transfert et la déchèterie, situés à proximité du site et orientés vers des filières d'élimination spécialisées, autorisées et agréées. La maintenance des engins est effectuée sur le site du quai de transfert situé à proximité.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Défense incendie assurée par une citerne incendie de 120 m³ située à l'est du site. Le point le plus éloigné de la plate-forme se situe à 80 m. La réserve incendie fournit un débit minimal de 60 m³/h pendant une durée d'au moins deux heures. Une défense incendie complémentaire est assurée par le réservoir de 150 m³ et une borne incendie (reliée au réseau AEP de la commune de Livet-et-Gavet), situés à l'ouest, à l'entrée du quai de transfert, à 40 m de l'entrée de la plate-forme. Le point le plus éloigné de la plate-forme se situe à 100 m de ce dernier. Un branchement incendie est effectué sur le réservoir pour la plate-forme avec une pompe permettant de fournir un débit minimal de 60 m³/h pendant une durée d'au moins deux heures. Enfin, en cas de besoin, un point de pompage incendie pourra être aménagé sur le bassin des effluents. Ces effluents sont peu chargés, assimilables à de l'eau. Ce dernier point sera vérifié par le SDIS à la mise en service de la plate-forme.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs complémentaires seront répartis sur les différentes aires extérieures et équipent le local accueil, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction seront appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits ; taille minimale 6 L pour les extincteurs à eau et 9 kg pour les extincteurs à poudre. Ces moyens de lutte contre l'incendie sont vérifiés périodiquement. Enfin, les agents sont munis d'un téléphone portable, permettant d'alerter les services d'incendie et de secours.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan100m.jpeg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan1deuxcentieme.jpeg